

Communiqué n°1

Permanence :

La permanence se tiendra :

- le vendredi 2 juillet 2021 à partir de 18h00 jusqu'à 20h00 à la salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur.
- le samedi 3 juillet 2021 jusqu'à 8h30 au niveau de la zone de départ.

Pour assurer un bon déroulement de l'épreuve, le retrait des dossards le vendredi soir est à privilégier.

Contre-la-montre individuel :

En annexe, vous trouverez la liste des inscrits avec l'ordre numérique de départ. **Pour les coureurs non classés au général**, les directeurs sportifs pourront échanger les positions de départ leurs coureurs en le signalant lors du retrait des dossards à la permanence le vendredi 2 juillet soit par email (jerome.madeddu@wanadoo.fr) avant le vendredi 2 juillet à 20h00.

Aucun changement ne sera autorisé le samedi matin.

Les horaires de départ vous seront communiqués par email à la fermeture de la permanence du samedi. Veuillez noter que le premier départ sera donné à 9h00.

Pour les coureurs non classés au général, la modification de l'ordre de départ sera valable pour le contre-la-montre individuel de Saint-Bonnet-en-Champsaur et celui de Malemort-du-Comtat.

Contrôle des vélos :

Le contrôle des vélos se déroulera à proximité de la zone de départ à partir de 8h00.

Réunion des directeurs sportifs :

La réunion des directeurs sportifs pour l'épreuve de l'après-midi se déroulera à 13h30 le samedi 3 juillet à la salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Protocole :

Le protocole de chaque contre-la-montre individuel se déroulera 15 minutes avant le départ de l'épreuve de l'après-midi.

Le collège des arbitres.